

DÉLIBÉRATION N°DL20240196 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 06/12/2024 ; que la liste des délibérations ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 23h59) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h37) ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (à partir de 19h45) ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY

ABSENTS REPRESENTES

M. Daniel FAYOLLE a donné procuration à M. Régis CADEGROS
Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à compter de 23h59)
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à M. Jean-Paul RIVAT (à compter de 23h37)
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h45)
Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

SECRETAIRE ELUE POUR LA DUREE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

**FUSION ET PRIMARISATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
JACQUES PRÉVERT**

Mme Florence VANELLE expose ce qui suit :

Dans le cadre des échanges avec la direction académique des services de l'Éducation Nationale relatifs à l'organisation scolaire sur les quartiers des écoles publiques de Fonsala, il apparaît pertinent de procéder à un regroupement en une seule entité administrative de l'école maternelle Jacques Prévert et de l'école élémentaire Jacques Prévert, sises 4 rue du Berry 42 400 Saint Chamond.

Pour mémoire, l'école maternelle Jacques Prévert, qui accueille 76 élèves répartis en 4 classes de la Petite à la Grande Section de maternelle s'est trouvée dans une situation exceptionnelle en 2023, sans directeur d'école et sans volonté interne de l'équipe d'assurer ce poste.

Afin d'assurer la continuité de direction, l'éducation nationale a nommé le directeur de l'élémentaire Prévert (93 élèves répartis en 5 classes du CP au CM2) sur ce poste en intérim pour la fin d'année scolaire 2024-2025. Depuis 2023, le fonctionnement de l'école correspond à celui d'une école primaire sans que cela soit officialisé, ce qui complique la vie administrative et quotidienne des équipes enseignantes et des familles.

Cette primarisation permettrait :

- Pour les familles de n'avoir qu'une seule inscription à l'entrée en maternelle jusqu'au cours moyen deuxième année (CM2).
- Pour les enseignants, de disposer d'une vision globale du parcours scolaire de l'enfant de la petite section (PS) au CM2 et de mettre en place une dynamique collective sur l'ensemble de ces niveaux. Ceci faciliterait une réelle continuité éducative et scolaire pour les enfants scolarisés sur le quartier de Fonsala.
- Pour les enfants, d'avoir un projet éducatif de la maternelle au CM2.
- Pour la collectivité, la communication serait facilitée avec un seul directeur comme interlocuteur et des espaces scolaires mutualisés plus facilement.

A l'initiative de l'Éducation Nationale, cette primarisation a été abordée en conseil des maîtres, en conseil d'école, puis concertée avec la collectivité en fin d'année scolaire 2023-2024.

Elle a été soumise au vote des conseils exceptionnels des deux écoles en maternelle le 4 novembre 2024 et en élémentaire le 5 novembre 2024.

La communauté éducative maternelle a pu s'exprimer avec un total de 1 voix contre, 6 abstentions et 5 voix pour.

La communauté éducative élémentaire a pu s'exprimer avec un total de 0 voix contre, 2 abstentions et 15 voix pour.

Il a été constaté que les deux conseils se sont exprimés favorablement sur cette proposition de primarisation des écoles Prévert maternelle et élémentaire.

Les deux conseils d'école ont proposé de nommer la nouvelle école :

École Primaire Jacques Prévert

Pour clore le processus de concertation, l'avis du conseil municipal est requis afin d'informer M. le Directeur Académique de la position de la ville de Saint-Chamond suite à ce vote positif des conseils d'école des deux écoles relatif au souhait de primarisation ainsi qu'à cette proposition de nom.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 contre

M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT

DÉCIDE :

- **d'approuver** le principe de fusion et de primarisation de l'école maternelle Jacques Prévert avec l'école élémentaire Jacques Prévert dès la rentrée scolaire 2025-2026,
- **d'approuver** le nom de la nouvelle école primaire sise 4 rue du Berry 42 400 Saint-Chamond, École Primaire Jacques Prévert.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 18/12/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne